



20 juillet 2020 – 10h00

Le Groupe SEB s'engage encore plus en faveur du Handicap et obtient l'agrément de l'Etat pour son Accord Groupe

1

Après avoir été signé à l'unanimité par les organisations syndicales du Groupe au printemps 2020, l'Accord Groupe relatif au handicap vient maintenant d'être agréé par l'Etat.

Avec cet accord triennal, le Groupe SEB conforte les actions déjà engagées en matière de Handicap et ajoute de nouvelles mesures afin de favoriser davantage l'inclusion de personnes en situation de handicap au sein des sociétés du Groupe en France. Ces mesures portent sur le recrutement, le maintien dans l'emploi, la coopération avec le secteur protégé, et enfin l'accompagnement des salariés en situation de handicap. Ces actions seront aussi soutenues en interne par des actions de sensibilisation à destination de tous les salariés.

L'agrément de l'accord comprend un volet de suivi de la politique globale d'emploi des personnes handicapées en lien avec la Direccte via un bilan des actions réalisées au sein du Groupe. L'ensemble de ces mesures seront aussi suivies chaque année avec les partenaires sociaux, dans le cadre d'une commission Groupe et de commissions au niveau des établissements.

Pour appuyer toutes ces actions, un budget spécifique sera consacré aux mesures prévues par l'accord.

Toujours soucieux d'inclusion, le Groupe a également mis en place une démarche de design inclusif, qui consiste à impliquer les personnes en situation de handicap dès la conception de ses produits et services, afin d'améliorer leur accessibilité. Cette démarche, menée sur certains projets avec des associations œuvrant sur le handicap, a déjà été doublement récompensée.

Dan ABERGEL, Directeur des Ressources Humaines France du Groupe SEB, déclare :

« L'inclusion est au cœur des valeurs du Groupe SEB. L'obtention de cet agrément reconnaît la politique volontariste du Groupe en matière de recrutement et maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap et nous nous en réjouissons. Il nous engage et permettra d'accélérer encore la mise en œuvre et le suivi des mesures. »



Les principales mesures contenues dans l'Accord Groupe Handicap :

2

- Sensibiliser : Le Groupe s'engage en faveur d'une politique volontariste de sensibilisation qui valorise les bonnes pratiques en matière de handicap. Des **opérations de sensibilisation** sont régulièrement organisées pour lever les stéréotypes. Un guide présentant les mesures en faveur du handicap sera remis à chaque nouvel entrant. Pour faciliter les démarches liées à l'obtention d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), le Groupe prend en charge 5 demi-journées d'absence.
- Recruter, favoriser l'accueil et l'insertion des personnes handicapées : **des objectifs de recrutements annuels** (CDI, CDD, stage, alternance) ont été fixés pour chaque société du Groupe en France. De même, l'intégration sera être facilitée grâce à des mesures d'accompagnement.
- Agir pour le maintien dans l'emploi : des entretiens de retours sont systématiquement organisés après une longue absence pour permettre une reprise du travail adaptée en lien avec des professionnels de santé. Un bilan professionnel, des conseils en orientation et un accès supplémentaire à des formations sont facilités pour les salariés en situation de handicap. **Un budget spécifique pour la formation des travailleurs handicapés est prévu à hauteur de 5%** des coûts pédagogiques de chaque société du Groupe en France.
- Coopérer avec le secteur protégé : Le Groupe SEB s'engage à **faire progresser le montant de ses achats dans le secteur protégé de 5% de la moyenne des 3 dernières années.**
- Accompagner les salariés confrontés à des situations de handicap :
 - o Un **réfèrent handicap** spécifiquement formé sera présent sur chaque site mentionné dans l'accord.
 - o Les salariés en situation de handicap pourront bénéficier d'aides pour **l'aménagement ou l'achat de véhicules aménagés** d'occasion, pour leur permis de conduire, pour leur **déménagement...**
 - o Les parents d'un enfant handicapé à charge pourront bénéficier de **congés supplémentaires** et d'une extension du congé parental jusqu'au 4ème anniversaire de l'enfant.

Contacts Presse

Groupe SEB
Direction de la Communication Corporate

Cathy Pianon
Caroline Philips

com@groupeseb.com

Tél. + 33 (0) 6 33 13 02 00
Tél. + 33 (0) 6 49 82 28 45

Image Sept
Caroline Simon
Claire Doligez
Isabelle Dunoyer de Segonzac

caroline.simon@image7.fr
cdoligez@image7.fr
isegonzac@image7.fr

Tél. : +33 (0) 1 53 70 74 70

3

Et retrouvez-nous aussi sur www.groupeseb.com

www.groupeseb.com



[t](#) [in](#) [v](#) [@](#)

Référence mondiale du Petit Equipement Domestique, le Groupe SEB déploie son activité en s'appuyant sur un portefeuille de plus de 30 marques emblématiques (Tefal, Seb, Rowenta, Moulinex, Krups, Lagostina, All-Clad, WMF, Emsa, Supor...), commercialisées à travers une distribution multi format. Vendant plus de 350 millions de produits par an, il met en œuvre une stratégie de long terme fondée sur l'innovation, le développement international, la compétitivité et le service au client. Présent dans 150 pays, le Groupe SEB a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros en 2019 et emploie plus de 34 000 collaborateurs.

SEB SA ■

SEB SA - N° RCS 300 349 636 RCS LYON – capital 50 307 064 € TVA intracommunautaire : FR 12300349636